

Le Bouclier (Etoile) Rouge  
de David (Magen David Adom)

Le Gouvernement Suisse comprend, partiellement au moins, le désir d'Israël de voir reconnu l'emblème qu'il s'est donné en lieu et place de la croix rouge.

Mais il ne peut appuyer cette revendication car ce serait perdre de vue le sens même, la raison d'être essentielle de l'emblème: avant d'être un signe distinctif, la croix rouge est un signe protecteur. C'est à ce titre que les plénipotentiaires réunis à Genève en 1864 avaient désiré doter les nouvelles Sociétés de Secours d'un emblème. En proposant une croix rouge sur fond blanc, ils ont eu en vue un signe qui aurait la même valeur de neutralité que l'emblème dont il était tiré, c'est-à-dire celui de la Confédération Suisse.

En effet la protection conférée par l'emblème ne peut être pleinement efficace que si cet emblème est neutre et universel; et si, loin de souligner des origines différentes des parties en présence, il les efface au contraire sous une sorte d'anonymat.

Les autorités suisses sont par conséquent persuadées que la voie à suivre n'est pas de céder à une tendance inflationniste du signe, mais que l'objectif à long terme de la Croix-Rouge internationale devrait être, si possible, le retour à un emblème unique.

WD/gt  
Septembre 1973